

RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS DE CHANTIERS



JUIN 2016

RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS DE CHANTIERS

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
COMMENT UTILISER CE REPERTOIRE ?	4
REPERTOIRE DETAILLE DES ENTREPRISES	7
A. STEVENS & CO.....	8
AMACRO NV	9
BRUSSELS RECYCLING METAL SA (B. R. MET)	10
DE KNOP RECYCLING SPRL	11
DE MEUTER / ABR SA (G&A DE MEUTER SA).....	12
DE MEUTER RECYCLING (G&A DE MEUTER SA)	13
GEORGE & CIE SA (GROUPE DERICHEBOURG)	14
MAYERS METALS.....	15
RETRIVAL.....	16
ROTOR DECONSTRUCTION	18
SHANKS BRUSSELS BRABANT SA (GROUPE SHANKS)	19
STAR (STALLAERT RECYCLING) / CONTAINERS MAES (GROUPE YVES MAES BVBA)	21
SUEZ LAEKEN (SITA WASTE SERVICES SA, GROUPE SUEZ).....	22
SUEZ NOH (NEDER-OVER-HEEMBEEK) (SITA WASTE SERVICES SA, GROUPE SUEZ).....	23
TRIBEL METALS SPRL.....	25
VANPACHTENBEKE	26
FICHES DES ENTREPRISES SITUEES DANS UN RAYON DE PLUS D'UNE DIZAINE DE KILOMETRES AUTOUR DES LIMITES DE BRUXELLES CAPITALE	27
LEXIQUE	40
POUR ALLER PLUS LOIN	41

CONTENU

Le présent répertoire liste les entreprises actives dans la collecte et le recyclage des déchets de chantiers, c'est-à-dire les entreprises ayant une activité de collecte, de regroupement, tri et de transformation de matériaux ou de déchets de construction et de démolition, situées sur la région de Bruxelles-Capitale ou à proximité.

PUBLIC-CIBLE

Entreprises de construction et de démolition opérant sur la Région de Bruxelles-Capitale.



PREAMBULE

Les chantiers de construction et de démolition réalisés sur la Région de Bruxelles-Capitale génèrent près de 650 000 tonnes de déchets annuellement¹, soit approximativement 30% du tonnage de déchets générés par la Région.

Actuellement, 80-85% en poids de ces déchets seraient recyclés, alors que le quatrième plan de prévention et de gestion des déchets en Région de Bruxelles-Capitale, adopté en mai 2010, fixe pour objectif de « *minimiser l'impact de la construction sur l'environnement par la prévention, la réutilisation et le recyclage* » en visant notamment l'atteinte d'un taux de recyclage des déchets de construction et de démolition de 90% en poids. De plus, la réglementation fixe notamment les obligations suivantes :

- Obligation de tri des déchets non dangereux et non inertes pour les chantiers soumis à permis d'environnement. Les flux suivants sont obligatoirement triés : PMC, Papier – Carton, Déchets verts, Verre et les déchets soumis à obligation de reprise (DEEE, Piles, ...) ² ;
- Obligation d'enlever l'amiante contenu dans un immeuble avant sa démolition ³ ;
- Obligation de remettre ses déchets dangereux à un collecteur agréé ⁴ ou de les éliminer soi-même sous certaines conditions et obligation de tenir un registre déchets dangereux (pendant 5 ans) ⁵ ;
- Recyclage obligatoire de la fraction pierreuse et sableuse des Déchets de Construction et de Démolition ⁶.

Dans ce contexte, Bruxelles Environnement souhaite encourager les entreprises à :

- **recourir à la démolition sélective** (déconstruction) des bâtiments et des ouvrages,
- **trier leurs déchets sur le chantier** lorsque cela est pertinent afin de permettre l'atteinte de meilleurs taux de valorisation en aval,
- **respecter la hiérarchie de traitement des déchets** ci-après, qui s'applique par ordre de priorité dans la législation européenne et bruxelloise ⁷ et la politique en matière de prévention et de gestion des déchets :
 - 1° prévention;
 - 2° préparation en vue du réemploi;
 - 3° recyclage;
 - 4° autre valorisation, notamment valorisation énergétique; et
 - 5° élimination.
- **recourir à des solutions de proximité de gestion des déchets** afin de limiter l'impact environnemental lié au transport des déchets.

Le prix global de prestation de gestion de déchets dont s'acquittent les détenteurs est composé du coût de la logistique (location d'un conteneur, transport, location de voirie...), du coût de regroupement, tri et traitement des déchets, des marges et des taxes. De manière générale, les coûts de traitement des déchets valorisables préalablement triés sur les chantiers sont inférieurs par rapport aux déchets en mélange si le tri est effectué de manière rigoureuse. Il faut néanmoins tenir compte du coût global pour pouvoir comparer les filières entre elles (et prendre en compte le coût du tri sur chantier par exemple).

Dans cette optique, le présent document répertorie des entreprises collectant et réceptionnant des déchets de construction et de démolition pouvant provenir de chantiers situés en Région de Bruxelles-Capitale. Ce répertoire **vise à apporter une solution de gestion aussi locale que possible pour les entreprises de construction et de démolition de la Région**. Les entreprises recensées dans ce guide sont les entreprises bruxelloises qui gèrent les déchets de construction et de démolition en Région de Bruxelles Capitale d'une part et les entreprises ayant manifesté leur intérêt pour y apparaître, d'autre part.

¹ Etude sur l'analyse du gisement, des flux et des pratiques de prévention et de gestion des déchets de construction et démolition en RBC - Etude réalisée par le CERAA asbl et ROTOR asbl – Mai 2012

² Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (AGRBC) du 21 juin 2012

³ AGRBC du 10 avril 2008

⁴ Cf. liste des collecteurs de déchets dangereux agréés en Région de Bruxelles-Capitale disponible sur le site Internet de Bruxelles Environnement

⁵ AGRBC du 25 avril 2002 et du 19 septembre 1991

⁶ AGRBC du 16 mars 1995

⁷ Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines Directives, transposée par Ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets art. 6.



Différents partenaires de Bruxelles Environnement ont encadré la réalisation de ce répertoire : la Confédération Construction Bruxelles-Capitale (CCB-C), le Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC) ainsi que la Fédération des Entreprises de Gestion de l'Environnement (FEGE).

La méthodologie adoptée pour constituer ce répertoire repose sur une enquête par mail et par téléphone à partir d'un questionnaire envoyé aux entreprises de gestion de déchets de construction et de démolition recensées dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour des limites de Bruxelles-Capitale. Le document proposé ici compile les retours reçus. Il constitue la première version de ce répertoire, lequel pourra être mis à jour régulièrement. **Les entreprises non répertoriées et qui souhaiteraient l'être et les entreprises souhaitant mettre à jour les informations contenues dans ce document sont invitées à prendre contact avec Nicolas Scherrier, Gestionnaire de projets à Bruxelles Environnement, dont les coordonnées figurent ci-après : Tél : +32 2 7757866 - Email : nscherrier@environnement.brussels.**

COMMENT UTILISER CE REPERTOIRE ?

Le répertoire est organisé sous forme de fiches détaillant l'activité des différentes entreprises de gestion de déchets. Les fiches sont classées par ordre alphabétique des noms des entreprises, de la façon suivante :

N° de fiche	Nom de l'entreprise
Fiche 1	A. STEVENS & CO
Fiche 2	AMACRO NV
Fiche 3	BRUSSELS RECYCLING METAL SA (B. R. Met)
Fiche 4	DE KNOP RECYCLING SPRL
Fiche 5	DE MEUTER / ABR SA (G&A De Meuter SA)
Fiche 6	DE MEUTER RECYCLING (G&A De Meuter SA)
Fiche 7	GEORGE & CIE SA (Groupe Derichebourg)
Fiche 8	MAYERS METALS
Fiche 9	RETRIVAL
Fiche 10	ROTOR DECONSTRUCTION
Fiche 11	SHANKS Brussels Brabant SA (Groupe Shanks)
Fiche 12	STAR (STALLAERT RECYCLING) / CONTAINERS MAES (Groupe Yves Maes bvba)
Fiche 13	SUEZ Laeken (SITA Waste Services SA, Groupe SUEZ)
Fiche 14	SUEZ NOH (SITA Waste Services SA, Groupe SUEZ)
Fiche 15	TRIBEL METALS SPRL
Fiche 16	VANPACHTENBEKE

Le tableau ci-après indique, en fonction du déchet considéré, à quelle fiche se référer pour trouver une solution de gestion. Les entreprises sont également localisées sur la carte en page 6, par leur numéro de fiche, afin de tenir compte de leur distance par rapport à un chantier éventuel.

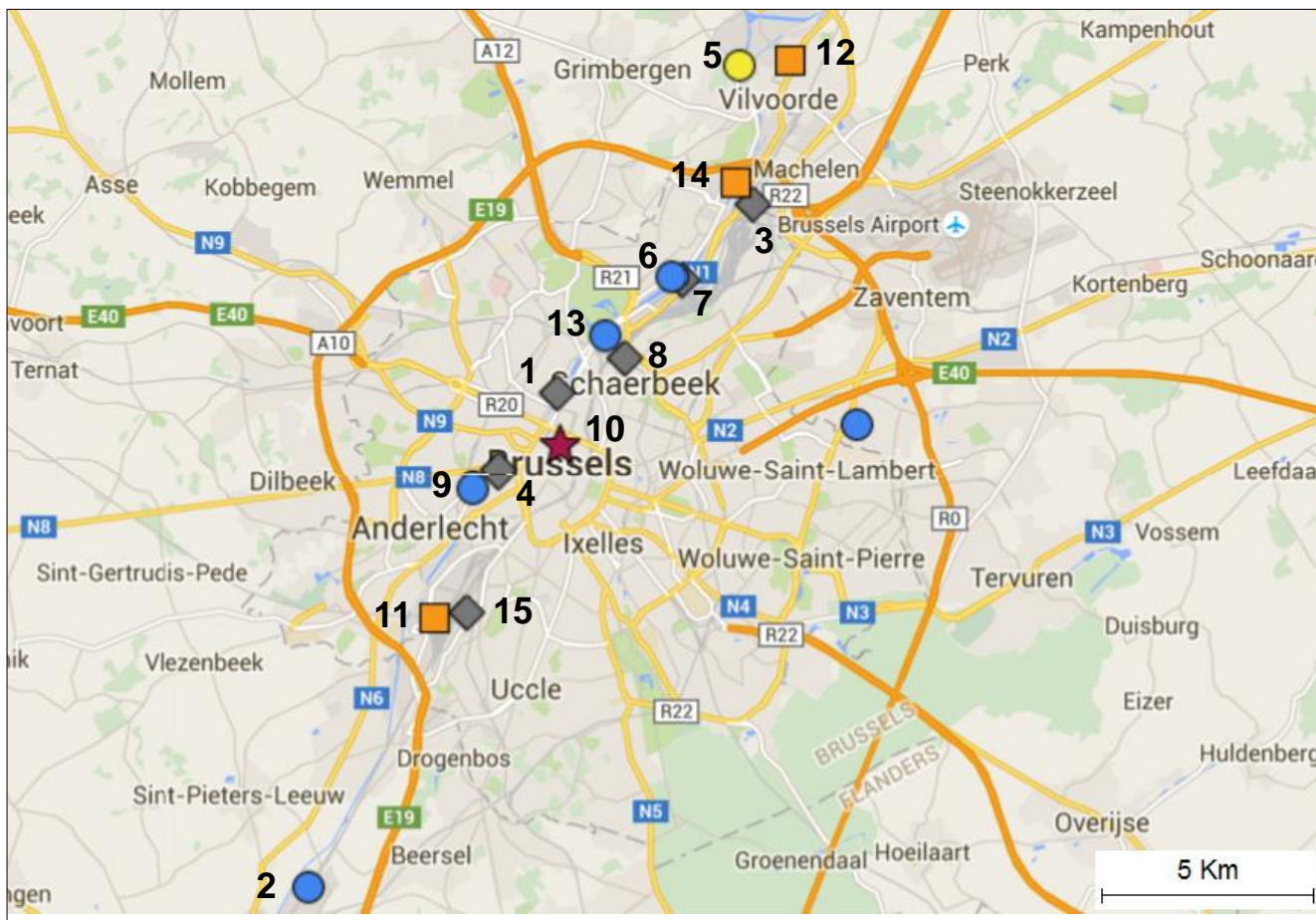
N.B. : les déchets indiqués dans le tableau ci-dessous ne sont pas nécessairement à trier sur le chantier et peuvent être acceptés en mélange. Il convient de contacter le prestataire de gestion de déchets au préalable afin de préciser les choses.



Déchet / N° de fiche		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Déchets inertes	Déchets inertes mélangés		X			X	X			X		X	X	X	X		X
	Béton		X			X	X			X		X	X	X	X		
	Enrobé bitumineux et asphalte sans goudron		X			X	X			X			X	X	X		
	Terre non polluée		X			X	X			X		X	X	X			
	Tuile, brique, carrelage		X			X	X			X		X	X	X	X		
	Verre plat		X			X	X			X		X	X	X			
	Autre type de déchet inerte : terre non polluée et pierres, cailloux											X	X				
Déchets non dangereux non inertes	Déchets non dangereux mélangés		X				X			X		X	X	X	X		X
	Bois non traité		X				X			X	X	X	X	X	X		
	Bois traité avec des substances non dangereuses		X				X			X	X	X	X	X	X		
	Matériau à base de plâtre		X				X			X		X	X	X	X		
	Matériau plastique (hors polystyrène)		X				X			X		X	X	X	X		
	Polystyrène expansé		X				X			X		X	X	X	X		
	Matériau métallique	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Emballages non souillés		X				X			X		X	X	X	X		
	Déchets verts		X				X			X		X	X	X	X		
Déchets dangereux	Autres déchets non dangereux (Béton cellulaire, laines minérales, polyuréthane, déchets de peinture non toxique, ...)		X				X			X	X	X	X	X	X		
	Amiante		X				X					X	X				X
	Bois traité avec des substances dangereuses									X			X				
	Terre polluée à caractère dangereux																
	Déchets de peinture toxique											X			X		
	Produit goudronné												X				
	Solvant											X			X		
	Tube fluorescent											X			X		
	Aérosol											X			X		
	Batterie, accumulateur	X		X				X				X			X	X	
	Emballage souillé											X			X		
	Huile usagée											X			X		
	Autres déchets dangereux (Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ...)			X	X				X								



Les entreprises de gestion de déchets situées dans un rayon maximal d'une dizaine de kilomètres autour des limites de la région de Bruxelles-Capitale sont localisées sur la carte ci-après.



Légende :

- ★ Entreprise spécialisée dans la gestion des déchets inertes et non dangereux (non inertes) en vue de leur réemploi ou de leur réutilisation
- Entreprise spécialisée dans la gestion des **déchets inertes**
- Entreprise gérant des **déchets inertes et non dangereux** (non inertes) (+ éventuellement déchets d'amiante lié)
- Entreprises gérant des **déchets inertes, non dangereux** (non inertes) **et certains types de déchets dangereux**
- ◆ Entreprise spécialisée dans la gestion des **déchets métalliques**



REPertoire DETAILLE DES ENTREPRISES

Les fiches détaillées ci-après ont été établies à partir de questionnaires retournés complétés par les entreprises interrogées ou à partir d'échanges téléphoniques. Les informations y sont données à titre indicatif. Elles ne sont pas exhaustives et les entreprises de construction et de démolition sont invitées à contacter les entreprises de gestion de déchets pour avoir plus d'informations, notamment en ce qui concerne leurs conditions commerciales. Certaines entreprises peuvent gérer des déchets provenant d'autres activités. Ceux-ci ne sont pas répertoriés dans ce document.

Bruxelles Environnement ne saurait être tenu responsable de la présence d'informations incorrectes ou obsolètes.

En complément, les utilisateurs du répertoire sont invités à se référer à la liste des sociétés agréées et enregistrées dans le secteur des déchets, disponible sur le site de Bruxelles Environnement (<http://www.environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/gestion-des-dechets/liste-des-societes-agreees-et-enregistrees-dans>).



Adresse et contact

Adresse du site : Quai des Armateurs 8, 1000 Bruxelles

Contact : Email : a_stevens@stevensrecycling.com / Tél : 02 204 04 30

Site internet : <http://stevensrecycling.be/fr>

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
<i>Pas de déchets inertes acceptés</i>	Déchets métalliques	Batteries, accumulateurs

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets métalliques
- ✓ Cisailage de métaux

Autres informations

L'ensemble des déchets métalliques sont recyclés.

Adresse et contact

Adresse du site : Quai Heideveld 50, 1654 Huizingen (Beersel)

Contact : Email : info@amacro.be / Tél : 02 356 96 27

Site internet : <http://www.amacro.be/>

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Déchets inertes en mélange Béton Enrobé bitumineux et asphalte sans goudron Terre non polluée Tuile, brique, carrelage Verre plat	Déchets non dangereux mélangés Bois non traité Bois traité avec des substances non dangereuses Matériau à base de plâtre Matériau plastique (hors polystyrène) Polystyrène expansé Polyuréthane Laines minérales Matériaux métalliques Emballages non souillés Déchets verts	Amiante lié

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets inertes et non dangereux (non inertes)
- ✓ Transfert de déchets d'amiante
- ✓ Concassage de déchets inertes
- ✓ Traitement de déchets inertes (chaulage)

Adresse et contact

Adresse du site : Chaussée de Buda 1-2 - 1130 Bruxelles - Adresse à taper sur le GPS : Rue du Dobbelenberg 123, 1130 Bruxelles

Contact : Email : brmet@skynet.be / Tél : 02 251 37 56 ou 0477 066 336 (contact commercial)

Site internet : <http://www.brmet.be/>

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
<i>Pas de déchets inertes acceptés</i>	Déchets métalliques	Batteries, accumulateurs Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets métalliques, batteries, accumulateurs et DEEE
- ✓ Dépollution et traitement de DEEE
- ✓ Broyage de métaux

Autres informations

L'ensemble des déchets métalliques sont recyclés vers des filières situées en Belgique et dans des pays limitrophes.



Adresse et contact

Adresse du site : Quai de Mariemont, 20 – 1080 Bruxelles

Autres sites rattachés : Quai de Mariemont, 19 – 1080 Bruxelles (pour les DEEE) ; Quai de Mariemont, 33-35 – 1080 Bruxelles (« stockage chantier »)

Contact : Email : de.knopmet@skynet.be / Tél : 02 410 43 36

Site internet : <http://www.deknop.be/fr>

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
<i>Pas de déchets inertes acceptés</i>	Déchets métalliques	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets métalliques et de DEEE

Autres informations

L'ensemble des déchets métalliques sont recyclés vers des filières situées en Belgique.

Adresse et contact

Adresse du site : Westvaardijk 81, 1850 Grimbergen

(Adresse du siège social : Assesteenweg 117A/8 – 1740 Ternat – Autre site rattaché : G&A De Meuter – Chaussée de Vilvorde 31 - 1120 Neder-Over-Heembeek)

Contact : Email : abr@demeuter.be / Tél : 02 251 45 44

Site internet : <http://www.demeuter.be/fr/>

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Déchets inertes en mélange Béton Enrobé bitumineux et asphalte sans goudron Terre non polluée Tuile, brique, carrelage Verre plat	<i>Pas de déchets non dangereux non inertes acceptés</i>	<i>Pas de déchets dangereux acceptés</i>

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets inertes apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets inertes
- ✓ Concassage de déchets inertes
- ✓ Vente sur place de granulats recyclés

Autres informations

Vente de granulats attestés COPRO et de produits stabilisés (sable stabilisé, béton maigre, ...) et vente de terre de remblai, sable, ...



Adresse et contact

Adresse du site : Chaussée de Vilvorde 31 - 1120 Neder-Over-Heembeek
(Adresse du siège social : Assesteenweg 117A/8 – 1740 Ternat – Autre site rattaché : ABR – Westvaardijk 81, 1850 Grimbergen)

Contact : Email : Info@meuterrecycling.be ou sven.demeuter@demeuter.be (contact commercial) / Tél : 02 241 43 54 ou 04 78 52 33 07 (contact commercial)

Site internet : <http://www.demeuter.be/fr/>

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
<p>Déchets inertes en petites quantités, en mélange éventuellement avec d'autres déchets</p> <p><i>N.B. : pour les déchets inertes triés ou en grandes quantités il est conseillé de se rendre directement sur le site de Grimbergen (ABR)</i></p>	Déchets non dangereux en mélange ou triés	Amiante lié

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets inertes et non dangereux (non inertes)
- ✓ Transfert de déchets d'amiante
- ✓ Broyage de déchets de bois

Autres informations

Vente de granulats attestés COPRO et de produits stabilisés (sable stabilisé, béton maigre, ...) via la filiale ABR et vente de terre de remblai, sable, ...

En termes de traitement final des déchets :

- Les déchets de béton, matériaux plastiques et métaux sont recyclés.
- Les déchets de terres non polluées, tuiles, briques et carrelages sont valorisés en remblayage de carrière.
- Les déchets de bois non traité et les déchets verts sont recyclés ou envoyés vers des exutoires de valorisation énergétique.
- Les déchets à base de plâtre sont valorisés ou éliminés.

Les déchets de béton, plâtre, plastiques et les déchets verts sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique.

Les déchets d'enrobé bitumineux et asphalte sans goudron et les déchets de bois non traité sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique et / ou dans des pays limitrophes de la Belgique.



Adresse et contact

Adresse du site : Quai Léon Monnoyer 11 – 1000 Bruxelles

Contact : Email : george.bruxelles@derichebourg.com / Tél : 02 215 49 45

Site internet : www.derichebourg.com

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
<i>Pas de déchets inertes acceptés</i>	Déchets métalliques	Batterie, accumulateur Déchets d'équipement électriques et électroniques

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets métalliques et de batteries et accumulateurs
- ✓ Broyage de ferrailles, cisailage de métaux, découpe au chalumeau
- ✓ Traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Autres informations

L'ensemble des déchets métalliques sont recyclés vers des filières situées en Belgique.



Adresse et contact

Adresse du site : Rue d'Anethan 34-38 – 1030 Schaerbeek

Contact : Email : info@mayersmetals.be / Tél : 02 215 73 96

Site internet : <http://vieuxmetauxmayersbruxelles.be>

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
<i>Pas de déchet inerte accepté</i>	Déchets métalliques	<i>Pas de déchet dangereux accepté</i>

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets métalliques
- ✓ Cisailage de métaux

Autres informations

Le service location de containers pour les métaux est gratuit en région Bruxelloise.

L'ensemble des déchets métalliques sont recyclés vers des filières situées en Belgique et dans des pays limitrophes.

Adresse et contact

Adresse du site : Rue de Birmingham, 102 1070 Bruxelles
(adresse du siège social : Rue Paul Pastur 123 bat 24/25 - B 6043 Ransart)

Contact : Email : info@retrival.be / Tél : 07 163 10 10

Site internet : <http://www.retrival.be/>

Déchets acceptés

Tout type de déchet de construction et de démolition, hors déchet dangereux (sauf déchets de bois traités avec des substances dangereuses).

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Déchets inertes en mélange Béton Enrobé bitumineux et asphalte sans goudron Terre non polluée Tuile, brique, carrelage Verre plat	Déchets non dangereux mélangés Bois non traité Bois traité avec des substances non dangereuses Matériau à base de plâtre Matériau plastique (hors polystyrène) Polystyrène expansé Polyuréthane Laines minérales Matériaux métalliques Emballages non souillés Déchets verts Peinture non toxique	Bois traité avec des substances dangereuses

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets non dangereux
- ✓ Démantèlement de fenêtres

Autres informations

En termes de traitement final des déchets :

- Les déchets de béton, terres non polluées, tuiles, briques, carrelages, métaux sont réutilisés ou recyclés. Les déchets de laine minérale sont réutilisés.
- Les déchets d'enrobé bitumineux et asphalte sans goudron, de verre plat, de plâtre, de matériau plastique (hors polystyrène), de polystyrène expansé sont recyclés.
- Les déchets de bois non traité et de bois traité avec des substances non dangereuses sont réutilisés, recyclés ou envoyés vers des exutoires de valorisation énergétique (en chaufferie ou cimenterie).
- Les déchets de polyuréthane et de peinture non toxique sont envoyés vers d'autres types d'exutoires de valorisation.
- Les déchets de bois traité avec des substances dangereuses sont envoyés en valorisation énergétique.



L'ensemble des déchets inertes, les déchets de polystyrène expansé, polyuréthane, métaux, les déchets verts, les déchets de peinture non toxique et les déchets de laine minérale sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique.

Les déchets de bois non traité, bois traité avec des substances non dangereuses et les déchets à base de plâtre sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique et / ou dans des pays limitrophes de la Belgique.

Les déchets de plastiques (hors polystyrène) sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique et / ou dans d'autres pays (voisins ou non de la Belgique).

Les déchets de bois traité avec des substances dangereuses sont envoyés vers des exutoires finaux situés dans des pays limitrophes de la Belgique.



Adresse et contact

Adresse du site : rue de Laeken 99 - 1000 Bruxelles

Contact : Email : sales.rotor@gmail.com / Tél : 04 94 17 68 77

Site internet : <http://rotordeconstruction.be>

Matériaux et systèmes récupérés

Matériaux et déchets non dangereux de portes et intérieurs de bureaux, bois de construction, planchers / parquets, carrelages, pierre bleue et autres pierres naturelles, faux-plafonds, cloisons vitrées, ...

Activités de gestion de déchets

- ✓ Démontage et montage de matériaux
- ✓ Nettoyage de certains matériaux
- ✓ Réception de matériaux et systèmes issus de la déconstruction ou du réaménagement de bâtiments et d'ouvrages

N.B. ROTOR DECONSTRUCTION est la seule structure de ce type sur la région de Bruxelles-Capitale. Il existe d'autres structures en Belgique, répertoriées sur la plateforme OPALIS <http://opalis.be/>.



Adresse et contact

Adresse du site : Boulevard de l'Humanité, 124 – 1070 Bruxelles
(adresse du siège social : Rue des Trois Burettes 65, Mont Saint Guilbert)

Contact : Email : info.brussels@shanks.be / Tél : 02 527 37 35

Site internet : www.shanks.be

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Déchets inertes en mélange Béton Terre non polluée Tuile, brique, carrelage Verre plat Autres types de déchets inertes	Déchets non dangereux mélangés Bois non traité Bois traité avec des substances non dangereuses Matériau à base de plâtre Matériau plastique (hors polystyrène) Polystyrène expansé Laines minérales Matériaux métalliques Emballages non souillés Déchets verts Pneus	Déchets de peinture toxique Solvant Tube fluorescent Aérosol Batterie, accumulateur Emballage souillé Huile usagée Amiante lié

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets non dangereux
- ✓ Transfert de déchets dangereux
- ✓ Concassage de déchets inertes

Autres informations

En termes de traitement final des déchets :

- Les déchets de terre non polluée sont réutilisés.
- Les déchets de béton, tuiles, briques, carrelages, verre plat, plastique (hors polystyrène), polystyrène expansé et métaux sont recyclés.
- Les déchets de bois non traité sont recyclés ou envoyés vers des exutoires de valorisation énergétique (en chaufferie).
- Les déchets de bois traité avec des substances non dangereuses sont envoyés vers des exutoires de valorisation énergétique (chaufferie bois). Les déchets verts sont envoyés en valorisation énergétique.
- Les déchets de plâtre et de laines minérales sont envoyés vers des exutoires d'élimination.

Les déchets de béton, terres non polluées, tuiles, briques, carrelage, plâtre, polystyrène expansé, métaux, les déchets verts et les déchets de laine minérale sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique.



Les déchets de verre plat, bois non traité, bois traité avec des substances non dangereuses, plastique (hors polystyrène) sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique et / ou dans des pays limitrophes de la Belgique.



STAR (STALLAERT RECYCLING) / CONTAINERS MAES (Groupe Yves Maes bvba)

Fiche 12

Adresse et contact

Adresse du site : Jans Frans Willemstraat 121, 1800 Vilvoorde

(Autre site rattaché : Kanaalweg 3 404, 3980 Tessenderlo (adresse du siège social))

Contact : Email : info@stallaertrecycling.be / Tél : 02 752 25 30

Site internet : www.stallaertrecycling.be

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Déchets inertes en mélange Béton Enrobé bitumineux et asphalte sans goudron Terre non polluée Tuile, brique, carrelage Verre plat	Déchets non dangereux mélangés Bois non traité Bois traité avec des substances non dangereuses Matériau à base de plâtre Matériau plastique (hors polystyrène) Polystyrène expansé Polyuréthane Laines minérales Matériaux métalliques Emballages non souillés Déchets verts	Bois traité Produit goudronné Amiante lié

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets non dangereux
- ✓ Transfert de certains déchets dangereux
- ✓ Centre d'enfouissement technique de classe 3



Adresse et contact

Adresse du site : Quai des Usines 100 B-1000 Bruxelles

(*adresse du siège social : Lilsedijk19 B-2340 Beerse*)

Contact : Email : info@sita.be ou edwin.decamps@sita.be (contact commercial) / Tél : 02 370 66 11 ou 047 393 08 65

Site internet : www.sita.be

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Déchets inertes en mélange Béton Enrobé bitumineux et asphalte sans goudron Terre non polluée Tuile, brique, carrelage Verre plat	Déchets non dangereux mélangés Bois non traité Bois traité avec des substances non dangereuses Matériau à base de plâtre Matériau plastique (hors polystyrène) Polystyrène expansé Polyuréthane Laines minérales Matériaux métalliques Emballages non souillés Déchets verts Autres types de déchets non dangereux (papiers, cartons)	<i>Pas de déchet dangereux accepté</i>

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets non dangereux
- ✓ Broyage de déchets de bois
- ✓ Démantèlement de fenêtres en fin de vie

Autres informations

SUEZ sur son site de Laeken exploite un atelier de démantèlement de fenêtres en fin de vie, avec tri à la grue. Le verre des fenêtres peut être cassé mais la fenêtre est collectée dans son ensemble (châssis + verre).

En termes de traitement final des déchets :

- L'ensemble des déchets inertes, les déchets de bois non traité et de plastiques sont recyclés.
- Les déchets de bois traité avec des substances non dangereuses sont envoyés vers des exutoires de recyclage ou de valorisation énergétique (chaufferie bois).
- Les déchets à base de plâtre sont recyclés ou éliminés.

L'ensemble des déchets sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique.



Adresse et contact

Adresse du site : Chaussée de Vilvorde 218 B-1120 Bruxelles
(adresse du siège social : Lilsedijk19 B-2340 Beerse)

Contact : Email : info@sita.be ou edwin.decamps@sita.be (contact commercial) / Tél : 02 370 66 11 ou 047 393 08 65

Site internet : www.sita.be

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Déchets inertes en mélange Béton Enrobé bitumineux et asphalte sans goudron Tuile, brique, carrelage	Déchets non dangereux mélangés Bois non traité Bois traité avec des substances non dangereuses Matériau à base de plâtre Matériau plastique (hors polystyrène) Polystyrène expansé Polyuréthane Laines minérales Matériaux métalliques Emballages non souillés Déchets verts Autres types de déchets non dangereux (papiers, cartons)	Déchets de peinture toxique Solvant Tube fluorescent Aérosol Batterie, accumulateur Emballage souillé Huile usagée

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets non dangereux
- ✓ Transfert de certains types de déchets dangereux
- ✓ Broyage de déchets de bois
- ✓ Mise en balle de films plastiques et cartons

Autres informations

En termes de traitement final des déchets :

- L'ensemble des déchets inertes, les déchets de bois non traité et de plastiques (hors polystyrène) sont recyclés.
- Les déchets de bois traité avec des substances non dangereuses sont envoyés vers des exutoires de recyclage ou de valorisation énergétique (chaufferie bois).
- Les déchets à base de plâtre sont recyclés ou éliminés.
- Les emballages souillés sont valorisés ou éliminés.



- Les déchets de peinture sont envoyés vers des exutoires de valorisation énergétique.
- Les déchets d'aérosols sont valorisés en valorisation matière ou énergétique.

L'ensemble des déchets inertes, les déchets de bois non traité, de bois traité avec des substances non dangereuses, plâtre, peinture, aérosol et emballages souillés sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique. Les déchets de papiers-cartons sont envoyés vers des exutoires finaux situés aux Pays-Bas.



Adresse et contact

Adresse du site : Rue Saint Denis 158/162 - 1190 Forest (Bruxelles)

Contact : Email : tribel@tribel.be / Tél : 02 346 39 39

Site internet : <http://corporate.skynet.be/tribel/>

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
<i>Pas de déchet inerte accepté</i>	Déchets métalliques	Batteries, accumulateurs

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Regroupement et tri de déchets métalliques
- ✓ Broyage, cisailage de métaux, ...

Autres informations

L'ensemble des déchets métalliques sont recyclés dans des pays limitrophes de la Belgique.

Adresse et contact

Adresse du site : Lenneke Marelaan 100, 1932 Sint-Stevens-Woluwe

Contact : Email : info@vp-woluwe.be / Tél : 02 725 70 64

Site internet : www.vanpachtenbeke.be

Déchets acceptés

Déchets inertes, déchets non dangereux non inertes et déchets d'amiante lié

Activités de gestion de déchets

- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets non dangereux
- ✓ Transfert de déchets d'amiante
- ✓ Broyage de déchets de bois
- ✓ Concassage de déchets inertes
- ✓ Compostage de déchets verts

Autres informations

Vente sur le site de briquillons, compost, terre de jardin, copeaux de bois.

FICHES DES ENTREPRISES SITUEES DANS UN RAYON DE PLUS D'UNE DIZAINE DE KILOMETRES AUTOUR DES LIMITES DE BRUXELLES CAPITALE

Les entreprises contactées ou ayant manifesté un intérêt pour le répertoire, qui sont situées à plus d'une dizaine de kilomètres des limites de la région de Bruxelles-Capitale sont les suivantes :

N° de fiche	Nom de l'entreprise
Fiche A1	BRUCO CONTAINERS NV
Fiche A2	DEVAMIX NV
Fiche A3	DE VOCHT NV
Fiche A4	E. DE KOCK NV
Fiche A5	INDAVER (Groupe Katoen Natie)
Fiche A6	New West Gypsum Recycling (NWGR) Benelux BVBA
Fiche A7	SODETRI
Fiche A8	SORET Containers & Recycling

Le tableau ci-après indique, en fonction du déchet considéré, à quelle fiche se référer

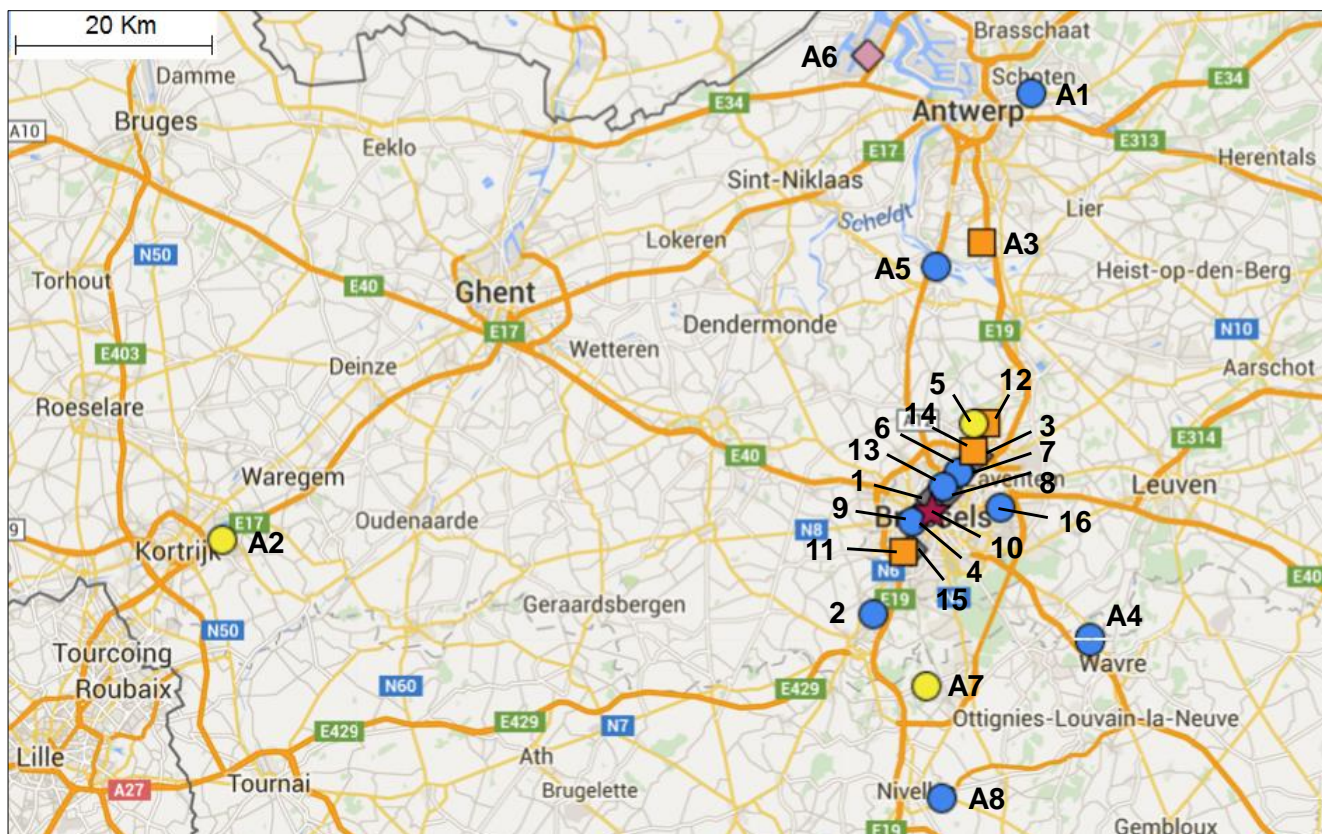
	Déchet / N° de fiche	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8
Déchets inertes	Déchets inertes mélangés	X	X	X	X				X
	Béton	X	X	X	X				X
	Enrobé bitumineux et asphalte sans goudron	X	X	X					X
	Terre non polluée	X	X	X	X			X	X
	Tuile, brique, carrelage	X	X	X	X				X
	Verre plat	X		X					X
	Autre type de déchet inerte : terre non polluée et pierres, cailloux							X	X
Déchets non dangereux non inertes	Déchets non dangereux mélangés	X		X	X	X			X
	Bois non traité	X		X	X	X			X
	Bois traité avec des substances non dangereuses	X		X	X	X			X
	Matériau à base de plâtre	X	X	X	X		X		X
	Matériau plastique (hors polystyrène)	X		X	X	X			X
	Polystyrène expansé	X		X		X			X
	Matériau métallique	X		X	X				X
	Emballages non souillés	X		X	X	X			X
	Déchets verts	X	X	X	X	X			X
Autres déchets non dangereux (Béton cellulaire, laines minérales, polyuréthane, déchets de peinture non toxique, ...)	X		X					X	
Déchets dangereux	Amiante		X	X	X				X
	Bois traité avec des substances dangereuses			X					
	Terre polluée à caractère dangereux		X						
	Déchets de peinture toxique			X					
	Produit goudronné			X					
	Solvant								
	Tube fluorescent								
	Aérosol								
	Batterie, accumulateur								
	Emballage souillé			X					
	Huile usagée								
	Autres déchets dangereux (Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ...)								



Les entreprises de gestion de déchets contactées ou ayant manifesté un intérêt pour le répertoire hors du rayon maximal d'une dizaine de kilomètres autour des limites de la région de Bruxelles-Capitale sont localisées sur la carte ci-après.

Légende :

- ★ Entreprise spécialisée dans la gestion de déchets inertes et non dangereux (non inertes) en vue de leur réemploi ou de leur réutilisation
- Entreprise spécialisée dans la gestion de **déchets inertes**
- Entreprise gérant des **déchets inertes et non dangereux** (non inertes) (+ éventuellement déchets d'amiante lié)
- Entreprises gérant des **déchets inertes, non dangereux** (non inertes) **et certains types de déchets dangereux**
- ◆ Entreprise spécialisée dans la gestion des **déchets métalliques**
- ◆ Entreprise spécialisée dans la gestion de déchets à base de plâtre



Adresse et contact

Adresse du site : Venhof 3-5 – 2110 Wijnegem

Contact : Email : info@bruco-containers.com ou Tamara.ooms@bruco-containers.com (contact commercial) / Tél : 03 239 17 80

Site internet : <http://hurenafvalcontainer.be/nl>

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Déchets inertes en mélange Béton Enrobé bitumineux et asphalte sans goudron Terre non polluée Tuile, brique, carrelage Verre plat	Déchets non dangereux mélangés Bois non traité Bois traité avec des substances non dangereuses Matériau à base de plâtre Matériau plastique (hors polystyrène) Polystyrène expansé Polyuréthane Laines minérales Matériaux métalliques Emballages non souillés Déchets verts	<i>Pas de déchet dangereux accepté</i>

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets inerte et non dangereux (non inertes)
- ✓ Broyage de bois
- ✓ Démantèlement de fenêtres

Autres informations

En termes de traitement final des déchets :

- Les déchets de terres non polluées, briques, tuiles et céramiques sont envoyés vers des exutoires de réutilisation ou de recyclage.
- Les déchets d'enrobé bitumineux et asphalte sans goudron, de verre plat non feuilleté et non associé à des matériaux non inertes (châssis...), de matériau à base de plâtre, de plastique (y compris le polystyrène expansé), de métaux et les déchets verts sont envoyés vers des exutoires de recyclage.
- Le bois non traité est envoyé vers des exutoires de recyclage ou de valorisation énergétique (chaufferie bois).
- Le béton est envoyé vers d'autres exutoires de valorisation matière.
- Le polyuréthane est envoyé vers des exutoires d'élimination.

Les déchets d'enrobé bitumineux et asphalte sans goudron, de polystyrène expansé et de métaux sont valorisés en Belgique ; les déchets de bois non traités sont valorisés en Belgique ou dans des pays limitrophes ; les déchets de

matériaux plastiques (hors polystyrène) sont valorisés dans des pays limitrophes de la Belgique.



Adresse et contact

Adresse du site : Beneluxlaan 201, 8530 Harelbeke

(Autres sites rattachés : Blokkestraat 1, 8530 Harelbeke (siège social) - Cardijnlaan 12, 8600 Diksmuide)

Contact : Email : info@devamix-nv.be ou kv@bsv-nv.be (contact commercial) / Tél : 05 65 20 911

Site internet : <http://www.bsv-nv.be/fr/notre-entreprise/nos-entreprises/devamix/>

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Déchets inertes en mélange Béton Enrobé bitumineux et asphalte sans goudron Terre non polluée Tuile, brique, carrelage	Matériau à base de plâtre Déchets verts	Amiante lié

Activités de gestion de déchets

- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Regroupement et tri de déchets inerte et de certains déchets non dangereux non inertes (plâtre et déchets verts)
- ✓ Transfert de déchets d'amiante
- ✓ Concassage de déchets inertes
- ✓ Traitement de terres inertes (chaulage)

Autres informations

En termes de traitement final des déchets :

- Les terres non polluées sont envoyées vers des exutoires de réutilisation.
- Les déchets de béton, enrobé bitumineux et asphalte sans goudron, tuile, brique, carrelage et les déchets verts sont envoyés vers des exutoires de recyclage en Belgique.
- Les déchets à base de plâtre et refus de tri sont envoyés vers des exutoires d'élimination.

Il est possible d'acheter des matériaux naturels sur le même site (de type dolomie, sable-ciment, béton, gravier, sable, ...).

Adresse et contact

Adresse du site : Steenweg op Waarloos 41A - 2840 Reet (Rumst)

Contact : Email : info@de-vocht.be / Tél : 03 844 40 03

Site internet : www.de-vocht.be

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Déchets inertes en mélange Béton Enrobé bitumineux et asphalte sans goudron Terre non polluée Tuile, brique, carrelage Verre plat	Déchets non dangereux mélangés Bois non traité Bois traité avec des substances non dangereuses Matériau à base de plâtre Matériau plastique (hors polystyrène) Polystyrène expansé Polyuréthane Laines minérales Matériaux métalliques Emballages non souillés Déchets verts Béton cellulaire	Bois traité Déchet de peinture toxique Produit goudronné Emballage souillé Amiante lié

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets inertes et non dangereux (non inertes)
- ✓ Regroupement / transfert de déchets dangereux
- ✓ Concassage de déchets inertes

Autres informations

Le polystyrène expansé (EPS) doit être 100 % propre. DE VOCHT NV vend des sacs de 1000 litres (6 sacs = 45 euro). Les clients peuvent transporter les sacs pleins directement vers le site de DE VOCHT NV ou placer les sacs dans un container chargé avec d'autres déchets.

En termes de traitement final des déchets :

- Les terres non polluées sont envoyées vers des exutoires de réutilisation.
- Les déchets de béton, tuile, brique, carrelage, verre plat non feuilleté et non associé à des matériaux non inertes (châssis...), métaux, bois non traité, plastiques, béton cellulaire et déchets à base de plâtre sont envoyés vers des exutoires de recyclage.
- Les déchets d'enrobé bitumineux et asphalte sans goudron ainsi que les produits goudronnés sont envoyés vers d'autres exutoires de valorisation matière. Les déchets verts sont compostés.
- Le bois traité avec des substances non dangereuses est envoyé vers des exutoires de recyclage ou de valorisation énergétique (chaufferie bois).

- Les déchets de polyuréthane, de bois traité avec des substances dangereuses et les emballages souillés sont envoyés en valorisation énergétique.
- Les laines minérales sont envoyées vers des exutoires d'élimination.

Les déchets de béton, terres non polluées, tuile, brique, carrelage, verre plat, bois non traité ou traité avec des substances non dangereuses, déchets à base de plâtre, polyuréthane, métaux, déchets verts, laines minérales, béton cellulaire, bois traité avec des substances dangereuses, emballages souillés sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique.

Les déchets d'enrobé bitumineux et asphalte sans goudron, les déchets plastiques (hors polystyrène) et les produits goudronnés sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique et / ou dans des pays limitrophes de la Belgique.



Adresse et contact

Adresse du site : Avenue Zénobe Gramme 9 - 1300 Wavre (Adresse des bureaux : Brusselsesteenweg 328 - 3090 Overijse)

Contact : Email : containers@dekock.info / Tél : 01 022 85 22

Site internet : www.dekock.info/fr/accueil/

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Déchets inertes en mélange Béton Terre non polluée Tuile, brique, carrelage	Déchets non dangereux mélangés Bois non traité Bois traité avec des substances non dangereuses Matériau à base de plâtre Matériau plastique (hors polystyrène) Matériaux métalliques Emballages non souillés Déchets verts	Amiante lié

Activités de gestion de déchets

- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets inertes et non dangereux (non inertes)
- ✓ Transfert de déchets d'amiante
- ✓ Concassage de déchets inertes

Autres informations

En termes de traitement final des déchets :

- Les déchets de tuile, brique, carrelage sont envoyés vers des exutoires de réutilisation.
- Les déchets de béton, bois non traité, plastiques, métaux et les déchets verts sont envoyés vers des exutoires de recyclage.
- Les terres non polluées sont valorisées en remblayage de carrières.
- Les déchets de bois traité avec des substances non dangereuses sont envoyés en valorisation énergétique en cimenterie.
- Les déchets à base de plâtre et l'amiante-ciment sont envoyés vers des exutoires d'élimination.

Les déchets de béton, terres non polluées, tuile, brique, carrelage, bois non traité ou traité avec des substances non dangereuses, déchets à base de plâtre sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique et notamment dans la province de Brabant.

Les déchets plastiques, les déchets de métaux et les déchets verts sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique (hors Brabant).



Adresse et contact

Adresse du site : Boomsesteenweg 199 - 2830 Willebroek

Contact : Email : Martin.Ocket@indaver.be / Tél : 03 860 73 00

Site internet : <http://www.indaver.be/>

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
<i>Pas de déchet inerte accepté</i>	Déchets non dangereux mélangés Bois non traité Bois traité avec des substances non dangereuses Matériau plastique (hors polystyrène) Polystyrène expansé Emballages non souillés Déchets verts	<i>Pas de déchet dangereux accepté</i>

Activités de gestion de déchets

- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Regroupement de déchets non dangereux (non inertes)
- ✓ Compostage de déchets verts

Autres informations

Les déchets de polystyrène expansé sont collectés en sac fournis par INDAVER.

En termes de traitement final, les déchets verts sont compostés sur le site.

Adresse et contact

Adresse du site : 9130 Beveren, Sint-Jansweg 9 Haven 1602, Kallo

Contact : Email : kim.geens@nwgypsum.com, natascha.vandergucht@nwgypsum.com / Tél : 03 575 91 80

Site internet : www.nwgypsum.com

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
<i>Pas de déchet inerte accepté</i>	Déchets à base de plâtre (plaques, blocs, poudre, etc. venant de la construction et de la démolition ; sec ou humide)	<i>Pas de déchet dangereux accepté</i>

Activités de gestion de déchets

- ✓ Réception de déchets à base de plâtre triés apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Transformation des déchets à base de plâtre

Autres informations

Les déchets à base de plâtre peuvent être livrés à partir de 8 à 10 tonnes (au moins).

Le plâtre livré doit être propre. Le béton cellulaire et plâtre contenant des fibres ne sont pas acceptés.

Les déchets de plâtre peuvent être livrés en container ou camion à fond mouvant, sur palettes/silo's, en big bags ou octabins.

Les déchets de plâtre sont transformés en gypse recyclé (matière première secondaire), qui est réintégré dans la fabrication de plaques de plâtre chez GYPROC Saint-Gobain à Kallo.



Adresse et contact

Adresse du site : 298 Chaussée de Tubize – 1420 Braine-l'Alleud

(Autres sites rattachés : SODEVER (CET de classe III acceptant uniquement les terres et déblais venant de la région wallonne) – 298 Chaussée de Tubize – 1420 Braine-l'Alleud / SODEWA (sablière du Foriest) – Avenue de l'Industrie 7 – 1420 Braine-l'Alleud)

Contact : Email : sodetri@skynet.be / Tél : 02 387 18 61

Site internet : www.sodetri.be

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Terre non polluée et pierres (uniquement)	Pas de déchet non dangereux non inerte accepté	Pas de déchet dangereux accepté

Activités de gestion de déchets

- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Tri et pré-traitement de déblais à cribler

Autres informations

Le CET de classe III de SODEVER ne peut accepter que des terres et déblais venant de la région wallonne.

Sur le même site, les entreprises de construction peuvent se fournir en sable naturel tamisé (béton, maçon et remblai), matériaux pierreux recyclés.

Adresse et contact

Adresse du site : Rue du Progrès 11 - 1400 Nivelles

(*adresse du siège social : Weemstraat 5, 1560 Hoeilaart*)

Contact : Email : info@soret.eu / Tél : 02 657 11 80 ou 06 722 06 36

Site internet : www.soret-containers.be

Déchets acceptés

Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Déchets inertes en mélange Béton Enrobé bitumineux et asphalte sans goudron Terre non polluée Tuile, brique, carrelage Verre plat Autres types de déchets inertes (terres et pierres, cailloux, ...)	Déchets non dangereux mélangés Bois non traité Bois traité avec des substances non dangereuses Matériau à base de plâtre Matériau plastique (hors polystyrène) Polystyrène expansé Polyuréthane Laines minérales Matériaux métalliques Emballages non souillés Déchets verts Autres types de déchets non dangereux	Amiante lié

Activités de gestion de déchets

- ✓ Collecte de déchets sur chantier
- ✓ Réception de déchets apportés directement par les entreprises de construction et de démolition
- ✓ Location de containers
- ✓ Regroupement et tri de déchets non dangereux
- ✓ Transfert de déchets d'amiante
- ✓ Concassage de déchets inertes
- ✓ Broyage de bois
- ✓ Mise en balle de films plastiques et cartons
- ✓ Démantèlement de fenêtres

Autres informations

En termes de traitement final des déchets :

- Les déchets de tuile, brique, carrelage sont réutilisés ou recyclés.
- Les déchets de béton, enrobé bitumineux et asphalte sans goudron, verre plat, terres et cailloux, bois non traité, plâtre, métaux et déchets verts sont recyclés.
- Les déchets de terres non polluées sont valorisés comme remblais de carrières.
- Les déchets de bois traité avec des substances non dangereuses sont envoyés vers des exutoires de recyclage ou en valorisation énergétique (chaufferie bois).

- Les déchets de plastiques (hors polystyrène) sont recyclés ou éliminés.
- Les déchets de polystyrène expansé, de polyuréthane et de laines minérales sont envoyés vers des exutoires d'élimination.

L'ensemble des déchets sont envoyés vers des exutoires finaux situés en Belgique.



LEXIQUE

N.B. : l'ensemble des définitions proposées ci-après sont issues de l'ordonnance du 14 juin 2012.

Déchet : toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

Déchet dangereux : tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés dangereuses énumérées à l'annexe 3 à l'Ordonnance du 14 juin 2012.

Gestion des déchets : la collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des déchets, y compris la surveillance de ces opérations ainsi que la surveillance des sites de décharge après leur fermeture et notamment les actions menées en tant que négociant ou courtier.

Collecte : le ramassage des déchets, y compris leur tri et stockage préliminaires, en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets.

Prévention : les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet et réduisant :

- a) la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits;
- b) les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine; ou
- c) la teneur en substances nocives des matières et produits.

Réemploi : toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Traitement : toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination.

Valorisation : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en remplaçant d'autres matières qui auraient été utilisées à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, dans l'usine ou dans l'ensemble de l'économie. L'annexe 2 à l'ordonnance du 14 juin 2012 énumère une liste non exhaustive d'opérations de valorisation.

Préparation en vue du réemploi : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible ou pour des opérations de remblayage.

Elimination : toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances ou d'énergie. L'annexe 1re énumère une liste non exhaustive d'opérations d'élimination.



POUR ALLER PLUS LOIN

Organismes ressources

- **CCB-C, Confédération Construction Bruxelles-Capitale**
www.ccbc.be
Tél. : +32 (0) 2 545 58 29
Email : environnement@confederationconstruction.be
- **CSTC, Centre Scientifique et Technique de la Construction**
www.cstc.be
Tél : +32 (0)2 502 66 90
Email : info@bbri.be
- **FEGE, Fédération des Entreprises de Gestion de l'Environnement**
www.febem-fege.be
Tél : +32 (0)2 757 91 70
Email : info@febem-fege.be
- **RESSOURCES** (fédération des entreprises d'économie sociale actives dans la récupération, le recyclage et la valorisation des ressources)
www.res-sources.be
Tél. : +32 (0)8 139 07 10
Email : info@res-sources.be

Documents ressources

- « Guide de gestion des déchets de construction et de démolition » - IBGE - Bruxelles environnement – Version mise à jour 12/2009
- « Guide pratique sur le réemploi / réutilisation des matériaux de construction » (<http://www.guidebatimentdurable.brussels/servlet/Repository/guide-reemploi-materiaux-2013-fr.pdf?ID=40718&saveFile=true&saveFile=true>) - IBGE - Bruxelles environnement – 2013
- Info - fiches Bâtiment durable
 - MAT12 Concevoir un bâtiment qui limite la production de déchets
 - MAN 03 Gérer de manière responsable et intégrée les déchets de chantier
 - MAN 04 Organiser la déconstruction
- **OPALIS**
<http://opalis.be>

Les entreprises non répertoriées et qui souhaiteraient l'être et les entreprises souhaitant mettre à jour les informations contenues dans ce document sont invitées à prendre contact avec Nicolas Scherrier, Gestionnaire de projets à Bruxelles Environnement, dont les coordonnées figurent ci-après :
Tél : +32 2 7757866 - Email : nscherrier@environnement.brussels



Rédaction: RECOVERING Sarl

Comité de lecture: Bruxelles Environnement, CCB-C, CSTC, FEGE

Editeurs responsables: Frédéric Fontaine & Machteld Gryseels, Avenue du Port 86C / 3000, 1000 Bruxelles

© Bruxelles Environnement-IBGE – Juin 2016



